

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL
MUNICIPAL

Séance du 11 décembre 2018

DATE DE LA CONVOCATION : 06/12/2018
DATE D’AFFICHAGE : 06/12/2018
Date affichage du compte-rendu de la séance : 14/12/2018

Nombre de conseillers :	
en exercice :	14
présents :	9
votants :	12

L’an deux mil dix-huit, le onze décembre à dix-neuf heures quatre minutes,

Le Conseil municipal légalement convoqué s’est réuni en mairie en séance publique sous la présidence de Jean-Luc KOKELKA, maire.

Étaient présents : Martine BOURGEOIS – Mickaël SEJOURNÉ – Patrice PRIGENT– Alain GARRIGOU –Samuel LEFORT (retard) - Alicia BRUYELLE –Florence JOURNET — Marie-Françoise DUVAL– Dorothee SELLIER

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Corinne CORNUEJOLS a donné pouvoir à Alain GARRIGOU - Jean-Luc THIBERGE a donné pouvoir à Patrice PRIGENT - Jérôme LEBLOND a donné pouvoir à Mickaël SEJOURNÉ

Absent : Renaud JAUNE

Secrétaire : Florence JOURNET

1- . Autorisant le maire à signer la convention de renouvellement avec le CIG relative à l’assistance retraite CNRACL

Compte tenu de la complexité des dossiers et de leur spécificité, il est proposé de renouveler l’adhésion et de signer une convention avec le C.I.G. afin qu’il instruisse les dossiers et assure leur suivi.

Après avoir entendu l’exposé du maire et après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l’unanimité autorise le maire à signer et transmettre tout document nécessaire à la réalisation de l’opération ci-dessus référencée et notamment, la convention relative à l’établissement des dossiers C.N.R.A.C.L. auprès du C.I.G. de la Grande Couronne pour la période du 14 novembre 2018 au 13 novembre 2021 pour un montant fixé chaque année par délibération du Conseil d’Administration du C.I.G. de la Grande Couronne.

2- Autorisant le maire à signer le contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec la compagnie AMC & LES TONTONS TOURNEURS

Suite à la préparation du repas des aînés 2019 par la commission d’action sociale, l’AMC et les tontons tourneurs ont présenté la meilleure prestation.

Il convient donc de signer le contrat de cession du droit d’exploitation de leur spectacle.

Après avoir entendu l’exposé du maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité AUTORISE le maire à signer et transmettre tout document nécessaire à la réalisation de l’opération ci-dessus référencée et notamment, la représentation du spectacle de l’AMC et les tontons tourneurs pour le dimanche 3 février 2019, en la salle des fêtes de Neauphlette pour un montant de 500 € TTC

3- Répartition des postes suite à la démission d’une conseillère municipale.

Vu la démission de Mme DELAIN Eva de son poste de Conseillère municipale en date du 12 novembre dernier ;

Considérant qu’il convient de désigner un délégué titulaire pour la remplacer sur le poste du SIVOS.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l’élection de ce dernier,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l’unanimité a procédé au vote dudit délégué comme suit : M. THIBERGE Jean-Luc a été nommé délégué titulaire en remplacement de Mme DELAIN Eva.

Pour information Patrice Prigent sera à la commission voirie, Mickaël SEJOURNE sera à la commission finances, Marie-Françoise Duval sera à la commission loisirs animation et Florence JOURNET sera représentante au Comité des Fêtes de Neauphlette.

4- Autorisant le maire à effectuer des dépenses d’investissement avant le vote du BP 2019

Conformément à l’article L. 1612-1 du code général des collectivités territoriales *"Dans le cas où le budget d’une collectivité territoriale n’a pas été adopté avant le 1er janvier de l’exercice auquel il s’applique, l’exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu’à l’adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d’engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l’année précédente.*

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 31 mars [...] en l'absence d'adoption du budget avant cette date, [...] l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à engager, liquider et mandater un quart des dépenses d'investissement budgétisées en 2018 (212.223,32 euros) avant le vote du budget primitif 2019, soit 53 055,83 euros comme suit :

Dépenses d'Investissement	BP 2018 hors RAR 2017	25%	Crédits en euros autorisés jusqu'au vote du BP2019
Chapitre 20	10.960,00	2 740,00	2 740,00
Chapitre 21	188.763,32	47 190,83	47 190,83
Chapitre 23	12.500,00	3 125,00	3 125,00
TOTAL	212.223,32	53 055,83	53 055,83

5- Indemnités de conseil de Mme THALY, Trésorière à Bonnières sur Seine

Considérant que Mme THALY a délivré un service de gestion pendant 180 jours.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, 7 voix pour et 5 voix contre, décide :

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100% par an soit la somme de 217,38 € brut
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à THALY Line, Receveur municipal

6- Approbation de la délibération 2018/066 attribuant des fonds de concours aux communes de Jeufosse et Chauffour-Lès-Bonnières.

Considérant la note remise par les communes de Jeufosse et Chauffour-lès-Bonnières ;

Après avoir entendu l'exposé du maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'attribution de fonds de concours de 7500 € à chaque commune suivante : Jeufosse et Chauffour-lès-Bonnières.

7- RAR

Pour information, travaux en cours sur 2018, payables sur 2019.

LE CLOAREC : pour la fourniture et l'installation d'un bloc de cuisson électrique	3 804,00 €
GERISK pour l'aide à la mise en place du plan communal de sauvegarde	3 078,00 €
LE MOALIGOU pour le préprojet de l'aménagement du site du Radon	5 784,00 €
VEOLIA pour l'installation d'une borne incendie rue des Prés de Launay	5 162,40 €
RAOULT : passage en leds de l'éclairage public et travaux associés	75 540,00 €
TOTAL DES RESTES A REALISER	95 082,00 €

8- Avancement des achats et travaux

Réalisation d'une station de lavage en 2019 : le positionnement a été défini, les devis vont être demandés avec le choix d'un béton lavé pour respecter le caractère rural.

La société de signalisation est relancée régulièrement pour le repositionnement de panneau devant chez M. FREY, cependant ce n'est jamais suivi de faits.

9- Compte rendu de la Communauté de Communes des Portes de l'Île de France

L'achat des terrains pour l'agrandissement du Tennis Club de Bréval a été réalisé. Un don aux communes sinistrées de l'Aude a été voté en direction des petites communes les plus atteintes. Le règlement de la taxe de raccordement collectif a été modifié. Sepur a remporté le marché des ordures ménagères (jusqu'à 2024), le ramassage du verre en porte à porte a été maintenu sur Neauphlette. Il a été voté : l'indemnité de la Trésorière, le prix du mètre cube de l'eau assainie à 1,56 €, la taxe GEMAPI à 2€/habitant. La vente de lots de terrains dans la ZAC de Freneuse à 26€ le m² au profit des entreprises. La réhabilitation des locaux de la CCPIF va coûter 614.000 € HT.

10- Compte rendu des syndicats intercommunaux

SIVU :

La semaine prochaine la borne à incendie va être installée rue des Prés de Launay. Un appel d'offre va être lancé dès le début de l'année 2019 sur la distribution de l'eau. La compétence eaux pluviales est du ressort des mairies sauf en présence d'une délégation de service public.

SIVOS :

L'eau en bouteille à la cantine est remise en question. Une étude sur le gaspillage alimentaire a été menée. Des pesées ont été réalisées sur les déchets mis à la poubelle. Les fromages emballés, les fruits, compotes sont gardées et redistribués aux enfants lors des repas suivants.

Une mallette pédagogique a été remise par GRTgaz pour sensibiliser les enfants contre le gaspillage d'énergie. Elle contient 6 ateliers et sera remise aux enseignants du groupe scolaire. Le voyage scolaire à Lascaux a été un franc succès.

SIVSCP :

TCB : une baisse des effectifs d'une centaine d'adhérents a été constatée. Le tennis fédère moins que le foot. Le court couvert ne bénéficie qu'aux enfants. Le court couvert prévu pour un accès adulte est très attendu et sera réalisé en premier. Viendra ensuite la réalisation du court de paddle et le parking.

SICOREN :

Le chauffage dans le gymnase n'est pas optimum. Il chauffe une salle uniquement, jamais les deux, en même temps.

SIAAR :

Toujours en attente des plans des fossés.

SEY :

Cernay la Ville a fait une demande d'adhésion. Le silence de l'administration vaudra acceptation.

Compte rendu annuel du concessionnaire fait en octobre.

La méthanisation paraît intéressante mais cela reste très cher.

11- Compte rendu des commissions

Espaces verts :

A certains endroits, la végétation de massifs très anciens ainsi que celle de certaines entrées de hameaux va être remplacée, au profit de plantes vivaces, arbustes et/ou rosiers, moins coûteux à long terme. Dans le même souci d'économies et d'écologie, de la toile de paillage sera prochainement installée, réduisant les mauvaises herbes et la consommation d'eau. Le fournisseur de plants et de plantes est désormais le Lycée Horticole d'Evreux : les cultures sont plus locales, le transport est facilité et le coût est diminué.

Le nettoyage des caniveaux se fera avec des balais en mélange métal/plastic.

Développement et projets :

Projet du Radon : l'architecte a présenté un préprojet qui a soulevé beaucoup de discussions, de demandes de changement et l'intégration de nouvelles idées. Ce projet coûteux sera financé dans le cadre d'un contrat rural dont la commune supportera 30% des dépenses.

La rambarde de sécurité de la terrasse de l'extension mairie a enfin été finalisée.

En 2019 il faudra faire jouer l'assurance dommage-ouvrage pour procéder aux travaux de peinture de la dalle de la même terrasse.

Urbanisme :

Les rendez-vous sont réguliers, les signalements à la CCPIF sont nombreux sur l'écoulement des eaux pluviales qui n'apparaissent pas dans les permis de construire, alors que c'est une obligation faite au PLU

Communication :



Séance du 11 décembre 2018

Le montage du bulletin annuel s'est fort mal déroulé. Pris par le mensuel et le site internet, le temps a passé très vite, et les pièces fournies ne convenaient pas. Cela a généré beaucoup de retard et de stress. Le bulletin de janvier doit être envoyé pour jeudi. Il est compliqué de maintenir de bonnes relations avec l'éditeur dans ces conditions.

Le site web est en ligne et quasiment terminé. Il se trouve à l'ancienne adresse pour en faciliter l'accès. La formation a duré 3 heures. C'est un site où beaucoup d'interventions sont possibles, mais cela reste très technique. Il faut régulièrement aller dessus pour ne pas perdre les bénéfices de la formation et optimiser les autres possibilités. La société a été performante et reste disponible en cas de besoin (formation, etc..). Il faudra à l'avenir penser à former d'autres utilisateurs.

Culture loisirs animation :

Les illuminations et les décorations de Noël ont été mises en place. A certains endroits, ce fut grâce à l'ingéniosité des agents techniques et de Samuel qui ont tout mis en œuvre pour régler les problèmes liés à la hauteur. Les retours des administrés sont positifs et font plaisir. Les achats d'illuminations sont répartis sur trois ans et concernent des produits recyclés et reconditionnés.

Réunion mardi 18 décembre à 19 heures.

Action sociale :

Problèmes d'acheminement (blocages) des paniers des séniors. Les tournées seront organisées et réparties à chaque membre de la CAS. Pour le repas des aînés, l'animation est prévue : ce sera un animateur chanteur musicien ventriloque. Le traiteur qui a remporté le meilleur rapport qualité prix, est un nouvel habitant de Neauphlette.

12- Compte rendu des associations

Comité des fêtes :

Une vente de crêpes a été organisée en faveur du Téléthon. 130 crêpes ont été gracieusement données puis vendues. Il a été appréciable d'être au chaud et d'avoir un fond musical pour cet événement.

Arbre de Noël : 32 inscrits sur 64 enfants recensés. Samedi 15 décembre à 14 heures dans la salle des fêtes de Neauphlette, se déroulera une animation sculpture sur ballons, l'arrivée du Père Noël avec la distribution des cadeaux et un goûter festif.

Loto : le 9 février 2019 dans la salle des fêtes de Bréval à 18 heures.

Les membres du conseil municipal sont invités à venir à l'ensemble des événements.

AGMRB :

Une réunion du CA a eu lieu : tout va bien dans la gestion en général, et au niveau budgétaire. Un appartement est libre. La journée porte ouverte s'est bien déroulée, la participation des familles est toujours très positive.

13- Point urbanisme

Dépôt de déclaration préalable :

18/10/2018 : CAMILLET Dominique pour la dépose d'une clôture

19/10/2018 : BELLOLI Joseph pour la construction d'une clôture inter-voisin

05/11/2018 : BRUNET Maud pour la transformation garage en habitation

08/12/2018 : LEGER Tony pour la construction d'un abri de jardin

Dépôt de permis de construire :

10/11/2018 : LENORMAND Ludovic Et GILLARD Jennifer pour la construction d'une habitation

06/12/2018 : EVRARD Killian et AUBERT Margot pour la construction d'une habitation

Accord sur déclaration préalable :

05/11/2018 : CAMILLET Dominique pour la dépose d'une clôture

19/11/2018 : BELLOLI Joseph pour la construction d'une clôture inter-voisin

Déclaration d'intention d'aliéner : la commune ne préempte pas sur :

18/10/2018 : Vente VENDE/SUPLICE bien au 2, rue de la Bête

06/11/2018 : Vente GOHIN/REBOURG-CORNE bien au 15 Hameau de Beaulieu

12/11/2018 : Vente Consorts PICHARD/ BROSSIER Damien et Mme MILLIER bien au 6, hameau de Beaulieu

04/12/2018 : vente GOHIN/M. et Mme MARCISZEWSKI bien au 12 hameau de Beaulieu

10/12/2018 : Vente GODARD/M. LE MEUR et Mme TANGUY bien au 5, résidence la Commanderie

14- Point état civil (néant)

15- Les rendez-vous

- 12/12 fin mandatement investissement
- 13/12 SIVOS
- 14/12 rdv armée du salut – fin des régies
- 15/12 Arbre de Noël du comité des fêtes à 14 heures dans la salle des fêtes
- 15/12 permanence Martine
- 18/12 CLA à 19 heures
- 20/12 fin mandatement fonctionnement – pot de fin d’année au SIVOS
- Du 21 au 22/12 distributions des paniers
- 22/12 permanence Patrice + rendez-vous maire
- 29/12 permanence Mickaël
- 31/12 permanence Patrice
- 3/01 permanence.....
- 4/01 permanence.....
- 5/01 permanence Patrice
- 12/01 permanence.....
- 19/01 permanence.....

Informations sur le personnel :

- Du 24 décembre 2018 au 1^{er} janvier 2019 : congés Lucien et Maxence
- Du 24 décembre 2018 au 4 janvier 2019 : congés Thierry et Véronique
- Du 31 décembre 2018 au 4 janvier 2019 : congés Virginie
- 08/01/19 dernière commission électorale + webinaire REU Virginie
- Du 7 au 12 janvier entretiens professionnels des agents

16- Questions et informations diverses

a. Décision du maire sur la validation du site internet par la société NET 15

b. Modification du règlement intérieur « location de la salle communale »

Suite à une soirée extrêmement bruyante, et une pétition du voisinage, la phrase suivante est insérée dans le règlement de la salle des fêtes : *La caution sera encaissée en cas de dérangement du voisinage et / ou intervention des forces de l’ordre.*

Le voisinage est invité à ne pas hésiter à prévenir les forces de l’ordre en cas d’abus.

c. Divers

Remerciements et boîte de chocolat de M. et Mme Marie pour la carte cadeau offerte à l’occasion de la naissance de leur petite fille Eléna. Remerciement d’Alicia et Emerick pour le petit mot dans le journal pour l’arrivée de leur fille.

Prochain conseil : mardi 22 janvier 2019 à 19 heures

Séance levée à 20 heures 51 minutes.

À NEAUPHLETTE, le 14 décembre 2018.

Le Maire,
Jean-Luc KOKELKA



